

# Les tribulations des Calissons d'Aix en Chine

J'avais déjà écrit un billet le 25 octobre 2014 au sujet des couteaux Laguiole dont un pirate avait déposé le nom à l'INPI (\*) et les faisait fabriquer en Chine. Nos institutions faisant payer trop cher un nom déposé pour les coutelleries artisanales du nom du même village, monsieur Znajner homme d'affaires, donc sans scrupules, avait déposé le nom sur ses couteaux et autres produits dérivés. C'est ici: <http://ripostelaique.com/laguiole-mefiez-vous-des-contrefacons-legales.html>

Merci à nos institutions et à l'état de faire cracher au bassinet nos artisans et petits entrepreneurs ... qui se voient dépouiller d'un nom prestigieux et qui encourage le pillage de nos traditions et de produits de qualité par des mondialistes. Hé bien nos ânes bâtés d'institutions, deux ans après, n'ont toujours rien compris. C'est lamentable. Pour preuve quittons Laguiole pour la région d'Aix en Provence et découvrir une situation un peu différente mais tout aussi ubuesque.



D'abord il faut présenter quelques sigles et leurs significations brièvement. Vous connaissez tous l'AOC qui permet à un St-Emilion ou un Camembert de ne pas être confondu avec un gros rouge ou un fromage fondu sous aluminium (ceci dit chacun ses goûts). Il y a aussi l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) est un cran au dessus. Elle répond aux critères de l'AOC mais le nom est interdit d'utilisation (uniquement en France hélas) par d'autres terroirs (\*\*). Enfin il y a l'IGP (Indication géographique protégée), encore un cran au dessus. Il ne s'agit pas d'une notion de terroir, cas de l'AOP, mais d'une origine géographique. Pour plus de détails voir ici: <http://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SI00/Appellation-d-origine-protgee-Appellation-d-origine-controlee>

Nous allons voir ensemble ce qui différencie un AOP d'un IGP dans un cas pratique, celui des calissons d'Aix. Et l'histoire est bien difficile à avaler.



L'Union des Fabricants de Calissons d'Aix (UFCA) voulait se prémunir des productions de calissons fabriqués par exemple à Montélimar indûment appelés « Calissons d'Aix ». Il faut le comprendre, Aix ne fabrique pas du nougat de Montélimar, chacun sa production et les vaches seront bien gardées. Donc l'UFCA a déposé une demande en 2010 pour obtenir l'IGP et se protéger des productions extra origine y compris celle de pays étrangers. Jusque là tout va bien. Sauf que les règlements tatillons font que ça traîne en longueur, nous sommes bientôt en 2017 et rien n'a vraiment bougé.

Et puis patatras, on apprend que les Chinois viennent de déposer le nom « Calisson d'Aix ». Applaudissez les artistes chers bas de plafond de fonctionnaires français, grâce à vous les Calissons d'Aix fabriqués à Montélimar n'auront pas le droit de porter ce nom mais à Aix non plus. Sincèrement c'est

fait exprès ou c'est juste un très haut niveau de débilite ?



# TORTURES CHINOISES

(折磨錦虛)

Quand on a un déficit commercial de 70 milliards d'Euros, on ne crache pas sur un chiffre d'affaire de 3 milliards d'Euros réalisés par les AOC, IGP et Label Rouge. Alors pourquoi mettre des barrières à nos produits nationaux qui demande une protection ? Il est beaucoup question ces derniers temps de restaurer nos frontières et de limiter l'importation des clandestins alors qu'on aurait dû le faire il y a des années, peut être qu'il fallait aussi songer à protéger nos intérêts immatériaux comme le nom d'un produit bien français de qualité qui fait vivre une entreprise et ses salariés.

C'est bientôt les fêtes de Noël, après la distribution des cadeaux Made in China, on s'ouvrira un Pétrus de Pékin en mangeant du foie gras de Sofia, une dinde de Budapest et en dessert des calissons d'Aix de Xingtai accompagnés d'un cognac VSOP de Tirana. Pour un budget moindre il y a Quick Halal ou McDo. Allez ! Joyeux Noël, remerciez nos politiciens.

**Philippe Legrand**

(\*) Institut National de la Propriété Intellectuelle

(\*\*) C'est la **notion de terroir** qui fonde le concept des

Appellations d'origine.